

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 4 MARS 2021 à 19 H 30

Présents : Sylvie ANDRES, Maire - VAN CORTENBOSCH Rénaud , ANTHOINE Eric, ANTHOINE Alexis, adjoints - MONDET Geneviève, RICHARD Damien, TERNISIEN J-François, CAVORET J-Christophe, LAGE Emilie, GUERDER Charles,

Absent : WASSON Emeric – excusé

Secrétaire de séance : Alexis ANTHOINE

ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention au titre des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité
- Augmentation des charges locatives mensuelles
- Transports scolaires 2021/2022 : montant de la participation demandées aux familles
- Cadeau de Noël de la secrétaire de mairie
- Débat sur le budget primitif 2021
- Comptes-rendus de réunions communales et intercommunales
- Divers

Le secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2021 qui est adopté à l'unanimité

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE SES POUVOIRS DELEGUES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

NEANT

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS DEPARTEMENTAUX D'AVENIR ET DE SOLIDARITE (CDAS)- DELIBERATION N° 2021/05

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que chaque année la commune procède à l'entretien et au renouvellement des couches de surface et à la réfection des voies communales. Il propose les travaux à réaliser en priorité en 2021/2022 à savoir :

- Reprofilage de la route de Cellières-Plon suite aux travaux d'assainissement
- Entretien de la voirie communale (emplois)
- Réfection de la route de la Molière et des Fontaines (après le hameau des Montées)

Le montant de ces travaux est estimé à 141 490.00 € H.T. soit 169 788.00 € TTC

Le Maire propose d'approuver ces travaux et de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la CDAS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'opération de réfection et d'entretien de la voirie détaillé ci-dessus pour un montant de 141 490.00 € H.T. et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la CDAS.

AUGMENTATION DES CHARGES LOCATIVES MENSUELLES – DELIBERATION N° 2021/06

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'en 2012 le montant des charges locatives mensuelles avait été fixé à 120 euros. A la demande des locataires, il propose d'augmenter ces charges de 30 euros, soit 150 euros par mois, afin de réduire le solde dû en fin d'année

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à augmenter le montant des charges locatives mensuelles qui sera de 150 euros à compter du 1^{er} avril 2021

PARTICIPATION DES FAMILLES AU COUT DES TRANSPORTS SCOLAIRES - DELIBERATION. N° 2021/07

Le Maire expose au conseil municipal que les inscriptions au transport scolaire pour la rentrée 2021 se dérouleront du 3 mai au 19 juillet 2021 et que les tarifs doivent être fixés par les communes pour le 5 mars 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et une voix contre,

- **DECIDE** de ne pas augmenter les tarifs des transports scolaires pour l'année 2021/2022. Le montant de la participation des familles est donc le suivant :
1^{er} enfant : 58 € - 2^{ème} enfant : 49 € - 3^{ème} enfant : 39 €
- **PRECISE** que des frais de gestion par cartes délivrées seront dus au SIMV du Haut-Giffre, quel que soit le circuit emprunté, et qu'il n'y aura pas de dégrèvement au prorata du nombre de mois restant pour les inscriptions en cours d'année scolaire

CADEAU DE FIN D'ANNEE DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE – DELIBERATION N° 2021/08

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un bon cadeau de 350 euros a été offert à la secrétaire de mairie pour les fêtes de fin d'année et précise que le conseil municipal doit délibérer afin de pouvoir mandater la facture correspondante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à mandater la facture correspondant au cadeau de fin d'année offert à la secrétaire de mairie

DEBAT SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2021

Le Maire instaure une discussion au sein du Conseil Municipal sur les travaux et acquisitions qu'il souhaiterait réaliser durant l'année 2021, afin d'établir le budget primitif.

Le Maire prend note des propositions faites par chacun des conseillers municipaux

COMPTES-RENDUS DE REUNIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES ET DIVERS

- **SM3A** : Mr Van Cortenbosch informe le Conseil Municipal des travaux qui vont être réalisés en 2021 par ce Syndicat
- **Association des Maires Ruraux** : Mr Eric ANTHOINE, membre de cette association, présente au Conseil Municipal les dossiers défendus par cette association : défense de l'école rurale, défense des communes rurales, défense des PLUi, etc.... et informe que la prochaine assemblée générale devrait avoir lieu le 18 septembre 2021
- **SYANE** : Mr Alexis ANTHOINE informe le conseil municipal que le SYANE ne pourra plus réaliser de prêts pour le compte des commune pour les travaux d'électricité
- **SECURITE ROUTIERE** : Mr Charles GUERDER est en relation avec la directrice de l'école pour organiser un parcours de sécurité routière avec les enfants de l'école
- **TRAVAUX DE VOIRIE** : Mr J-François TERNISIEN fait un compte-rendu de la réunion qui s'est déroulée avec le bureau d'études chargé de l'entretien de la voirie. Un devis des travaux va être établi afin d'inscrire les sommes au budget et demander les subventions correspondantes
- **ASSAINISSEMENT COLLECTIF** : les travaux vont débuter sur le secteur de Cellières-Le Plon
- **COMMISSION SOCIALE** : Mme Emilie LAGE informe l'assemblée qu'un questionnaire mis en place par la CCMG va être adressé aux personnes de plus de 60 ans afin de connaître leurs besoins pour améliorer leurs conditions de vie : un bureau d'études travaillera ensuite sur les réponses apportées à ce questionnaire
- **ANIMATION OCTOBRE ROSE** : une marche sur la voie verte avec rassemblement au Lac de Morillon est prévue le 24 octobre 2021

Le Maire,
Sylvie ANDRES

